



Commune de Ponthaux

RAPPORT DE GESTION



2024

TABLE DES MATIERES

RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL	1
ADMINISTRATION.....	3
Conseil communal	3
Délégations officielles.....	4
Assemblée communale.....	5
Commissions diverses.....	5
Commission financière	5
Commission d'aménagement	6
Commission de naturalisation.....	6
Commission du développement durable (Commission verte)	7
Personnel communal.....	8
Administration.....	8
Conciergerie, déchetterie.....	8
Service technique	8
Voirie, déneigement.....	8
Administration communale	9
Renseignements sur la population	9
Contrôle des habitants	10
FINANCES	11
Comptes de résultats.....	11
Comptes des investissements	12
PETITE ENFANCE	13
Accueil pré-scolaire / Ecole maternelle	13
Accueil familial de jour	13
Crèches	14
ECOLE OBLIGATOIRE	14
Faits marquants de l'année 2024	14
Organisation du cercle scolaire : école primaire	15
La scolarité des enfants de Ponthaux	15
Système de bus scolaire	15

Accueil Extra-Scolaire AES	15
Comité intercommunal scolaire (CIS).....	16
Conseil des parents	16
Organisation du Cycle d’Orientation	17
ORDRE PUBLIC	18
Police du feu – CSP Sarine-Nord	18
ORCOC	20
CULTURE ET MANIFESTATIONS VILLAGEOISES	21
Bibliothèque Régionale d’Avry (BRA)	21
Fête nationale	21
Fête d’Halloween.....	22
Chasse aux œufs	23
AFFAIRES SOCIALES, SANTE, JEUNESSE ET AÎNES	24
Affaires sociales	24
Santé	24
Activités pour les Aînés.....	25
BÂTIMENTS	25
Rénovation de la salle communale et de l’école	25
Réfection du terrain de foot et des pare-ballons	25
Cimetière	26
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET CONSTRUCTIONS.....	27
Constructions.....	27
EAU POTABLE ET EAUX USEES	28
Eau potable	28
Eaux usées	29
ROUTES	30
Eclairage public.....	30
Aménagement d’un abribus à la Prali de Simon	30
Installation d’un banc	31
DECHETS MENAGERS ET VOIRIE.....	32
Déchets	32

RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL

Chères Concitoyennes, chers Concitoyens,
Mesdames, Messieurs,

Vous avez sous vos yeux le 3ème et dernier rapport de gestion de la commune de Ponthaux. Ce document doit être présenté à l'Assemblée communale, en l'occurrence au Conseil général de Grolley-Ponthaux, en même temps que les comptes, selon l'article 19 de la Loi du 22 mars 2018 sur les finances communales (LFCo).

Le Conseil communal souhaite profiter une ultime fois de ce nouveau canal de communication pour compléter les informations à la population ponthaisane par le biais du bulletin d'information, des tous-ménages, du site internet, de l'application iSarine et du pilier public. Dans un souci d'écologie, ce document est mis à disposition uniquement dans un format numérique disponible sur le site internet de la nouvelle commune. Sur demande, l'administration communale imprimera le document pour l'envoyer aux personnes ne disposant pas d'accès à internet.

En 2024, le Conseil communal n'a cessé de s'occuper des activités opérationnelles lui incombant en se réunissant à 26 reprises et en organisant la dernière Assemblée communale des comptes le 22 mai 2024.

Cette année a surtout été marquée par la suite du processus de fusion avec notre voisin Grolley, mais surtout le début des travaux concrets de mise en place et d'organisation en vue du 1^{er} janvier 2025. Ces derniers ont débuté dès le lendemain (ou plutôt le surlendemain) de la journée de votation. Les travaux au sein du comité de pilotage et des groupes de travail se sont déroulés conformément au planning. Les étapes importantes à retenir sont :

- Séances d'informations pour la fusion (18.01.2024 et 22.01.2024)
- Votation historique sur la fusion (03.03.2024)
- Constitution informelle du nouveau Conseil communal (22.04.2024)
- Assermentation du nouveau Conseil communal (11.11.2024)

Voici d'autres faits marquants de l'année 2024 :

- Le « 1er août » fêté sous le signe des liens intergénérationnels avec des discours prononcés par 4 citoyens de tous âges
- Un dernier apéro de clôture réunissant toutes les personnes ayant œuvré de près ou de loin pour notre commune.

Sur le plan financier, les comptes 2024 présentent à nouveau un résultat bien meilleur que prévu au budget. La prudence de la budgétisation et l'application des mêmes principes d'année en année se sont avérées judicieuses. Notre apport financier dans la

nouvelle commune n'est ainsi plus à démontrer. Le détail des comptes se trouve dans le chapitre correspondant.

Le Conseil communal a continué à répondre encore positivement aux nombreuses sollicitations. Il s'est investi également intensément pour faire avancer et aboutir les nombreux projets en cours. Cela a été rendu possible grâce aux efforts de tous les acteurs qui œuvrent d'une manière ou d'une autre au bon fonctionnement de nos villages. C'est pourquoi le Conseil communal tient à adresser ses remerciements au personnel communal, aux participants aux Assemblées et aux membres des différentes commissions pour l'important travail accompli durant cette année. N'oublions pas les acteurs de la vie villageoise qui animent notre commune : les sociétés locales, les commerces et entreprises, les nombreux bénévoles qui s'investissent sans compter.... qu'ils en soient également remerciés.

Le Conseil communal remercie également toutes les Citoyennes et tous les Citoyens de Ponthaux pour leur confiance et pour leur participation à la vie locale, à son essor, à sa visibilité ainsi qu'à sa notoriété. Et surtout, que nous continuions dans ce sens à l'avenir dans la nouvelle commune de Grolley-Ponthaux.

Par ailleurs, les trois employées communales de Ponthaux poursuivront leur collaboration au sein de l'administration de la nouvelle commune de Grolley-Ponthaux. Cette continuité est un gage de stabilité et de maintien de la qualité du service public, tout en facilitant la transition pour les habitantes et habitants.

A titre personnel, je remercie également très sincèrement Stéphanie Mettraux et Michel Noguét qui ont œuvré plusieurs années à mes côtés et dont le mandat a pris fin au 31.12.2024. Bien évidemment je n'oublie pas Jan Salzmann et Antoine Julmy avec qui nous avons également travaillé et qui continueront dans la nouvelle commune.

Au nom du Conseil communal

Pierre Bourgnon
Syndic



ADMINISTRATION

CONSEIL COMMUNAL

Syndic : M. Pierre Bourgnon

Vice-syndic : M. Antoine Julmy

Répartition des dicastères

Pierre Bourgnon, Syndic

Finances
Administration générale
Personnel
Ordre public
Fusion de communes
Mobilité
Relations publiques/médias/intercommunales

Antoine Julmy, Vice-syndic

Routes
Aménagement du territoire
Agriculture
Forêts
Cimetière

Stéphanie Mettraux, Conseillère communale

Constructions
Assurances
Culte, culture et loisirs
Bâtiments communaux
Sociétés locales

Michel Noguét, Conseiller communal

Enseignement et formation
Petite enfance
Affaires sociales
Santé publique

Jan Salzmann, Conseiller communal

Eau potable
Eaux usées
Déchets
Service et police du feu
Protection civile

DELEGATIONS OFFICIELLES

M. Pierre Bourgnon

- ◆ Membre de la Commission d'aménagement et de l'énergie de notre commune
- ◆ Membre de la Commission des naturalisations de notre commune
- ◆ Membre de l'Assemblée de délégués de l'Association régionale de la Sarine (ARS)
- ◆ Membre du Comité de pilotage de la fusion Ponthaux-Grolley
- ◆ Membre du Groupe de travail pour la mobilité de Sarine-Ouest
- ◆ Membre de la Conférence des syndiques et syndics de Sarine-Ouest
- ◆ Membre de la Conférence des syndiques et syndics du district de la Sarine
- ◆ Représentant à la Commission d'aménagement régional et de mobilité élargie (CARM+)

M. Antoine Julmy

- ◆ Membre de la Commission d'aménagement et de l'énergie de notre commune
- ◆ Membre de l'Assemblée des délégués de Forêts-Sarine

Mme Stéphanie Mettraux

- ◆ Membre de la Commission des naturalisations de notre commune
- ◆ Représentante de l'Entente intercommunale des stands de tir Prez et environs

M. Michel Noguet

- ◆ Membre du Comité intercommunal scolaire du cercle scolaire de Prez-Ponthaux
- ◆ Membre du Conseil des parents au sein du cercle scolaire Prez-Ponthaux
- ◆ Membre de l'Assemblée des délégués du Réseau Santé Sarine (RSS)
- ◆ Président de la Commission financière d'ARCOS
- ◆ Membre de l'Assemblée des délégués d'ARCOS
- ◆ Membre de l'Assemblée des délégués de l'Association du Cycle d'orientation de Sarine-Campagne et du Haut-Lac français
- ◆ Membre du Comité de gestion de la Bibliothèque régionale d'Avry
- ◆ Membre de l'Assemblée des délégués de la Bibliothèque régionale d'Avry

M. Jan Salzmann

- ◆ Membre de la Commission des naturalisations de notre commune
- ◆ Président de la Commission intercommunale de l'ORCOC
- ◆ Membre du Conseil de fondation de la « Fondation Mora de Lentignié »
- ◆ Membre de l'Assemblée des délégués de l'Organisation intercommunale du groupement de protection de la population de Sarine-Ouest (ORCOC)
- ◆ Délégué à l'Entente intercommunale « SACCO »
- ◆ Membre de l'Assemblée des délégués de la SAIDF
- ◆ Membre dans la démarche de planification régionale de l'approvisionnement en eau potable dénommée Régi'EAU 1700
- ◆ Membre de l'Assemblée des délégués de l'Épuration Basse-Broye Vully (EBBV)

ASSEMBLEE COMMUNALE

L'Assemblée communale est composée des citoyens actifs qui ont leur domicile politique à Ponthaux. L'assemblée a notamment les attributions principales suivantes :

- ♦ Elle adopte les règlements de portée générale.
- ♦ Elle exerce les compétences qui lui sont déléguées en vertu de la loi sur les finances communales.
- ♦ Elle adopte les statuts d'une association de communes.
- ♦ Elle surveille l'administration de la commune.

L'Assemblée communale a été convoquée à une seule reprise, à savoir le 22 mai 2024, cela étant dû à la fusion avec Grolley :

L'Assemblée du **22 mai 2024** a réuni 39 citoyens et a :

- ♦ Approuvé les comptes 2023
- ♦ Accepté un crédit d'engagement pour des mesures de remise en état et de construction selon le PIEP – **CHF 650'000**
- ♦ Accepté un crédit d'engagement complémentaire pour la révision du plan d'aménagement local (PAL) – 2^{ème} phase – **CHF 70'000**
- ♦ Accepté la modification des statuts de l'Association COSAHL

Le Conseil communal a communiqué des informations sur la fusion Ponthaux-Grolley à la suite du vote du 3 mars 2024. Il a informé les personnes présentes qu'il s'agissait de la dernière Assemblée communale et que le budget serait approuvé par le Conseil général de la nouvelle commune.

La formation du Conseil communal de Grolley-Ponthaux étant déjà connue, le détail a également été donné :

Grolley

Christophe Prétet
David Buchs
Gianmarco Ferri
Nicolas Robyr
Birgit Bronner
Valentin Sapin

Ponthaux

Pierre Bourgnon
Antoine Julmy
Jan Salzmann

COMMISSIONS DIVERSES

Commission financière

La Commission financière est un organe dont l'ensemble des membres est élu par l'Assemblée communale. Elle est totalement indépendante du Conseil communal et n'a aucun rôle politique ni pouvoir décisionnel.

Elle est chargée d'examiner le budget et les comptes de la commune ainsi que les investissements prévus et les mises à jour du plan financier. Elle fournit alors un préavis à l'Assemblée communale afin que celle-ci puisse débattre et décider en toute connaissance de cause. Finalement, elle examine les propositions de modification des taux d'impôts et les règlements communaux impliquant des taxes et redevances.

En 2024, la Commission financière s'est réunie à une reprise.

Membres

Présidente	Brigitte Marguet
Secrétaire	Stéphanie Broye
Membre	Jacqueline Bovigny
Membre	Jean-Etienne Roulin
Membre	Ludovic Thierrin

Commission d'aménagement

En 2024, la Commission d'aménagement n'a pas siégé.

Membres

Président	Antoine Julmy
Membre	Beat Beyeler
Membre	Pierre Bourgnon
Membre	Olivier Broillet
Membre	Maxime Page

Commission de naturalisation

La Commune de Ponthaux dispose d'une Commission de naturalisations dont la tâche principale est d'entendre les requérants au droit de cité de la commune de Ponthaux, sur leurs motivations à obtenir la nationalité, leur parcours de vie, leurs habitudes et leur connaissance du tissu social et culturel de la commune et du canton.

Sur la base de ces auditions, la Commission rend un préavis à l'attention du Conseil communal quant au degré d'intégration.

En 2024, la commission n'a pas siégé. Cependant, le Conseil communal a accordé le droit de cité de la commune à une famille suisse, qui en a fait la demande.

Membres

Président	Christian Guisolan
Vice-Présidente	Sandra Cuennet
Secrétaire	Nicole Guisolan
Membre	Pierre Bourgnon

Membre	Aurélie Julmy
Membre	Stéphanie Mettraux
Membre	Jan Salzmänn

Commission du développement durable (Commission verte)

La Commission verte a été mise en place par le Conseil communal afin de réaliser un certain nombre d'actions en relations avec le Portefeuille d'actions durables mis en place par l'Etat de Fribourg et l'Association des Communes Fribourgeoises (ACF). Il s'agit de s'investir dans des projets ou actions permettant à notre niveau d'améliorer notre situation environnementale, économique et de solidarité sociale.

Il s'agit d'un organe consultatif qui émet des préavis à l'intention du Conseil communal.

En 2024, la Commission du développement durable s'est réunie à 6 reprises.

Membres

Membre	Fiona Dorthe
Membre	Frédéric Schmutz

Ses actions concrètes pour l'année 2024 ont été :

- ♦ La gestion de la boîte à livres
- ♦ Une chasse aux œufs
- ♦ La création d'un pierrier pour les petits mustélidés

PERSONNEL COMMUNAL

La commune emploie les collaboratrices suivantes :

Administration

Anne-Françoise Renevey, secrétaire communale (depuis le 1er août 2022), 60%

Pauline Grossrieder, administratrice des finances (depuis le 1er août 2022), 60%

Conciergerie, déchetterie

Christelle Zbinden, 45%

Service technique

Gestion par un mandataire privé externe.

Voirie, déneigement

Gestion par 2 mandataires privés externes.



ADMINISTRATION COMMUNALE

Le dernier semestre de 2024 a été consacré à la préparation du déménagement et à la fermeture de l'Administration communale de Ponthaux. Cette transition a été l'occasion d'un tri rigoureux des archives, permettant de libérer de l'espace pour les dossiers restant sur le site de Ponthaux, tout en séparant ceux destinés à la nouvelle commune.

Ce travail de rationalisation des archives a conduit à l'évacuation de plusieurs conteneurs sécurisés, remplis de documents anciens, certains datant de plus de 10 ans, voire 40 ans pour les plus anciens.

L'élimination de ces documents s'est déroulée selon un protocole strict de destruction confidentielle, encadré par la SAIDF. Pour garantir la sécurité et la confidentialité des informations, des conteneurs spéciaux, fermés à clé, ont été utilisés tout au long du processus.

La gestion des contrats en cours a également nécessité une attention particulière. Certaines collaborations ont été maintenues, tandis que d'autres ont dû être résiliées dans le respect des délais légaux.

La transition informatique a exigé de nombreux échanges avec les fournisseurs afin de garantir la continuité des services et la sauvegarde sécurisée des données. Pour assurer une migration fluide, des simulations et des contrôles rigoureux ont été mis en place, demandant un travail méticuleux pour la vérification et l'intégrité des données.

Si la migration des données du contrôle des habitants s'est révélée relativement simple, la comptabilité a nécessité d'importants contrôles et ajustements afin d'assurer une transition sans erreur.

Enfin, tous les accès aux plateformes de l'État ont dû être réinitialisés et adaptés au nouveau nom de la commune : Grolley-Ponthaux.

Le 6 octobre 2024 s'est tenue une journée d'élection. Un scrutin communal a été organisé afin d'élire les 12 représentants de la commune de Ponthaux au Conseil général de la nouvelle commune fusionnée Grolley-Ponthaux. Deux listes s'opposaient, S'unir pour réussir et Ponthaux bouge, pour un total de 16 candidats.

RENSEIGNEMENTS SUR LA POPULATION

Au cours de l'année 2024, la population de Ponthaux est passée de 800 (31.12.2023) à 792 (31.12.2024) habitants.

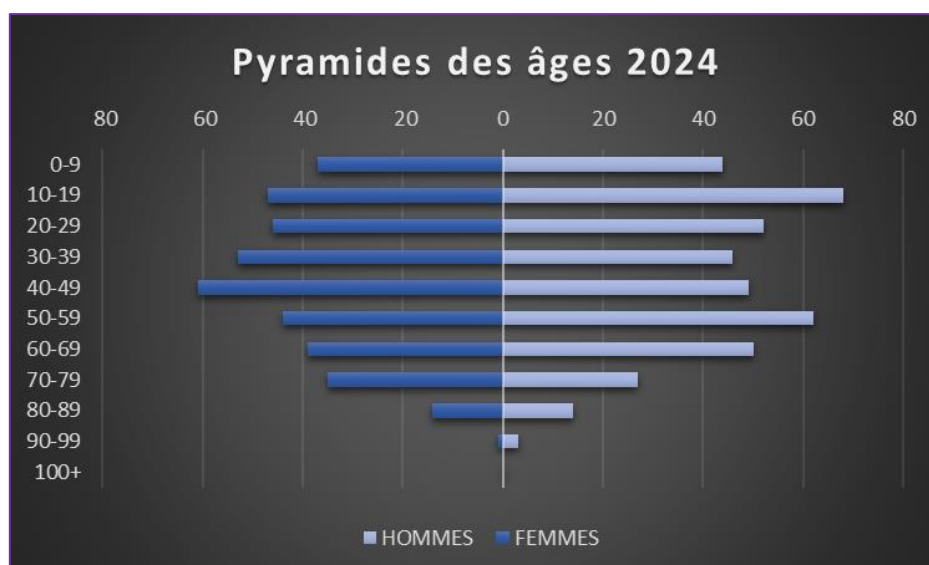
Au 31 décembre 2024, la commune comptait ainsi une population totale de 792 habitants dont 702 suisses et 90 étrangers au bénéfice de permis B, C et F. La communauté portugaise est la plus représentée avec 35 personnes, suivie par des ressortissants provenant de France (23), d'Italie (9), d'Allemagne (4), du Kosovo (4), de Macédoine (4) de République Dominicaine (1), de Roumanie (1), de Pologne (2), d'Angleterre (1), de Hongrie (1), de Croatie (1), du Maroc (1), de Belgique (1), de Bulgarie (1), et d'Afghanistan (1).

Sachez encore qu'il y a 415 hommes et 377 femmes.

Contrôle des habitants

Habitants au 31.12.2024	792
Arrivées	38
Départs	46
Naissances	6
Décès	6
Electeurs inscrits en matière fédérale et cantonale	531
Electeurs inscrits en matière communale	577

Tranches d'âges	Femmes	Hommes
0 à 9 ans	37	44
10 à 19 ans	47	68
20 à 29 ans	46	52
30 à 39 ans	53	46
40 à 49 ans	61	49
50 à 59 ans	44	62
60 à 69 ans	39	50
70 à 79 ans	35	27
80 à 89 ans	14	14
90 à 99 ans	1	3
100 ans et plus	0	0



FINANCES

COMPTES DE RESULTATS

Les comptes de résultats 2024 bouclent avec un bénéfice de CHF 65'951.48 alors que le budget prévoyait un déficit de CHF 38'389.00. La différence entre le budget et les comptes s'élève à CHF 104'340.48

Compte tenu du déficit qui était projeté, ce résultat s'explique notamment par l'encaissement d'impôts supplémentaires :

- ♦ Impôts sur le revenu des personnes physiques : + CHF 77'547.40
- ♦ Impôts à la source + CHF 21'556.10
- ♦ Impôts sur les mutations : + CHF 38'655.55

Les écarts par service se présentent comme suit :

	Comptes 2024	Budget 2024	Ecart
Administration générale	308'560	323'060	14'500
Ordre et sécurité publics, défense	51'178	60'310	9'132
Formation	1'055'536	1'045'590	-9'946
Culture, sport et loisirs	42'619	60'410	17'791
Santé	358'139	364'150	6'011
Prévoyance sociale	431'823	418'250	-13'573
Trafic et télécommunications	153'613	131'185	-22'428
Protection de l'environ. et aménagement du terr.	57'227	46'740	-10'487
Economie publique	-2'206	2'700	4'906
Finances et impôts	-2'522'440	-2'414'006	108'434
Total			104'340

COMPTES DES INVESTISSEMENTS

Les comptes des investissements 2024 présentent un montant de dépenses de CHF 152'504.68.

Investissements terminés en 2024

Crédit d'investissement	Crédit voté	Crédit utilisé
Révision du PAL – 2e phase	35'000	108'025
	70'000	
Assainissement de l'éclairage public	65'000	63'162
Réfection du terrain de foot, des pares-ballons et des buts	70'000	71'056

Investissements en cours (crédits reportés sur 2025)

Crédit d'investissement	Crédit voté	Crédit utilisé (>2023)	Crédit utilisé (2024)	Crédit reporté
Mesures sécuritaires et pose d'un abribus à la Prali de Simon	30'000	3'877	25'744	379
Etude de réaménagement des routes, trottoirs, arrêts de bus, mesures PGEE et PIEP	95'000	72'964	1'459	20'571
Mise en séparatif d'un collecteur à Nierlet	250'000	9'327	0	240'673
Assainissement de la butte de tir et cibles	123'000	15'791	0	107'209
Entretien et rénovation du complexe scolaire et salle communale	160'000	88'023	53'095	18'882
Adduction d'eau potable – Chemin de la Fenetta	50'000	0	0	50'000
Mesures de remise en état et de construction selon le PIEP	65'000		0	65'000

PETITE ENFANCE

ACCUEIL PRE-SCOLAIRE / ECOLE MATERNELLE

La Commune de Ponthaux bénéficie d'une convention avec l'école maternelle La Montgolfière à Grolley, offrant ainsi une solution d'accueil préscolaire aux jeunes enfants avant leur entrée à l'école obligatoire.

L'âge d'admission à la maternelle est fixé à 3 ans révolus au 31 juillet, soit l'année précédant l'entrée en 1H. Cette structure permet aux enfants de se familiariser avec la vie en collectivité, de développer leur autonomie, ainsi que leurs capacités sociales et motrices, dans un cadre bienveillant et adapté à leur âge.

Située au sein du bâtiment scolaire de Grolley, La Montgolfière dispose d'un environnement sécurisé et stimulant, équipé de salles aménagées, de matériel pédagogique adapté et d'un espace extérieur favorisant le jeu et l'apprentissage.

Grâce à cette collaboration, les familles de Ponthaux peuvent bénéficier d'une prise en charge éducative de qualité, favorisant une transition en douceur vers le parcours scolaire.

ACCUEIL FAMILIAL DE JOUR

La Commune de Ponthaux est membre de l'association Famiya, qui propose aux parents une solution de garde à domicile assurée par des accueillant(e)s familiaux sélectionné(e)s avec soin. Depuis 1987, Famiya coordonne et supervise la prise en charge des enfants au domicile des accueillant(e)s, une mission qui lui est confiée par l'État de Fribourg.

Chaque accueillant(e) prend en charge un nombre limité d'enfants, incluant les siens, afin de garantir un environnement familial et bienveillant. Ce mode de garde, souple et personnalisé, permet :

- Une facturation à l'heure, adaptée aux revenus des parents.
- Une flexibilité horaire, avec des options à la journée, à la demi-journée ou pour quelques heures.
- Une prise en charge dès la naissance et jusqu'à la fin de l'école primaire.

Grâce à cette collaboration, les familles de Ponthaux bénéficient d'une alternative rassurante et encadrée pour la garde de leurs enfants, tout en soutenant un modèle d'accueil familial favorisant l'épanouissement et la stabilité des plus jeunes.

CRECHES

La Commune de Ponthaux bénéficie d'une convention avec la crèche Le P'tit Bonheur à Neyruz.

Ouverte tous les jours ouvrables de 6h30 à 18h30, cette structure accueille les enfants de la naissance jusqu'à l'âge scolaire. Elle est organisée en quatre appartements, aménagés en fonction du développement et des besoins spécifiques de chaque tranche d'âge.

En cas d'indisponibilité de places à la crèche Le P'tit Bonheur, la Commune subventionne d'autres structures d'accueil, selon le barème de chaque crèche, dans la limite du tarif appliqué par Le P'tit Bonheur. Les parents doivent au préalable soumettre une demande auprès de la Commune.

Dans le cadre de la fusion, la convention avec Le P'tit Bonheur a été résiliée à la fin de l'année 2024. À l'issue du délai de résiliation, de nouvelles dispositions seront mises en place avec la crèche Barbotine à Belfaux. Le système de subventionnement restera appliqué selon les mêmes principes.

ECOLE OBLIGATOIRE

FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE 2024

A la suite de la résiliation de la Convention scolaire par le Conseil communal de Prez le 14 juillet 2022, le Conseil communal de Ponthaux a dû rapidement trouver une solution pour les enfants de la commune fréquentant l'école primaire. Des discussions ont ainsi été engagées avec le Conseil communal de Grolley, aboutissant à la signature d'une nouvelle Convention le 25 août 2023.

Entre-temps, la Convention de fusion a été acceptée par les citoyennes et citoyens de Ponthaux et de Grolley le 3 mars 2024. Dès lors, puisque les deux communes ne formeront plus qu'une au 1^{er} janvier 2025, la Convention scolaire les liant perd sa raison d'être et devient caduque.

Les premiers travaux pour le nouveau cercle scolaire Grolley-Ponthaux ont débuté en 2023 et se sont poursuivis en 2024. Outre les salles de classe, le complexe scolaire de Ponthaux devra également accueillir, à terme, un espace d'accueil extrascolaire aménagé dans l'appartement situé à l'étage. Afin d'améliorer les infrastructures, des travaux simples seront réalisés avant la rentrée 2025, notamment l'installation d'un vestiaire à l'entrée des locaux.

Par ailleurs, un inventaire du matériel scolaire a été établi en vue d'un partage des ressources à la fin de l'année scolaire 2024-2025. Sur la base de leurs besoins respectifs, les directrices des cercles scolaires se sont entendues pour une répartition équilibrée des équipements.

ORGANISATION DU CERCLE SCOLAIRE : ECOLE PRIMAIRE

La scolarité des enfants de Ponthaux

Le site scolaire de Ponthaux comporte 4 classes qui regroupent les enfants de notre commune et certains élèves de Noréaz de 1H à 4H. Pour la classe de 5H, nos enfants doivent se rendre à Prez-vers-Noréaz, alors que les 6H sont à Noréaz. La fin de leur cursus à l'école primaire (7-8H) se termine à Prez-vers-Noréaz.

Système de bus scolaire

Un système de bus a été organisé au sein du cercle scolaire afin que les enfants puissent faire l'aller-retour entre leur village et les différents sites du cercle scolaire. Le système de bus permet également aux enfants qui y sont inscrits, de se rendre directement après l'école à l'AES.

Les enfants de la commune utilisent exclusivement ce système de bus, financé et géré par les communes.

Au cours des derniers mois de l'année 2024, des travaux de planification des transports pour le cercle scolaire Grolley-Ponthaux ont été engagés. Des appels d'offres ont été lancés auprès de prestataires de transport, et des études sont en cours pour évaluer l'éventuelle acquisition d'un nouveau véhicule.

Dans ce cadre, des essais ont été réalisés afin de vérifier si les différents gabarits de véhicules pouvaient circuler sans encombre sur l'ensemble du réseau routier de Ponthaux et Nierlet-les-Bois.

Accueil Extra-Scolaire AES

L'Accueil Extrascolaire (AES) des communes de Prez et Ponthaux propose une solution de garde pour les enfants dès la première année d'école enfantine (1H) jusqu'à la dernière année d'école primaire (8H). L'AES est organisé selon les normes demandées par le service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ). Il se situe à Noréaz. Les repas sont pris dans les 2 salles du complexe communal, une salle de jeu y est aménagée et la salle de gym est à disposition. Depuis l'année scolaire 2022-2023, l'AES est également ouvert le mercredi toute la journée.

PLAGES OUVERTES LORS DE L'ANNEE SCOLAIRE 2024-2025

L'AES est uniquement fermé les lundis « matinée » et vendredis « matinée » car tous les enfants sont à l'école.

Tranches horaires	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	vendredi
Avant l'école dès 6h45					
Matinée	FERME				FERME
Midi avec repas					
Après-midi					
Après l'école jusqu'à 18h30					

Comité intercommunal scolaire (CIS)

Conformément à l'article 3 de la convention relative au cercle scolaire, les communes ont institué un Comité intercommunal scolaire (CIS). Le CIS assume, dans les limites des compétences qui lui sont déléguées, toutes les tâches dévolues par la loi à l'organe exécutif communal et qui ne relèvent pas de la compétence de l'Assemblée communale.

Le CIS s'est réuni régulièrement en présence de Madame Monique Clément, Directrice d'Etablissement. Le CIS collabore étroitement avec la Directrice d'Etablissement. Outre les questions liées au fonctionnement courant, celles qui concernent l'avenir du cercle scolaire ont régulièrement été thématiques.

Conseil des parents

Le Conseil des parents est composé de deux parents d'élèves par village, désignés par les Conseils communaux des deux communes. Pour notre commune, la représentation est actuellement assurée par Mesdames Corine Fragnière Angéloz (Vice-Présidente) et Aline Brand (Membre).

Madame Cilidonio ayant terminé son mandat à la fin de l'année scolaire 2023-2024, son poste a été mis au concours afin d'assurer son remplacement.

La directrice de l'établissement, une représentante des enseignants ainsi que les Conseillers communaux responsables des écoles participent également aux travaux du Conseil des parents.

Le Conseil des parents permet l'échange d'informations et le débat de propositions entre les parents, l'établissement et les communes. Il défend les préoccupations des parents et

l'intérêt des élèves en général. Le Conseil des parents n'est informé ni ne traite d'aucune situation individuelle. Le Conseil des parents peut remplir des tâches en lien avec la vie de l'établissement. Il peut, après concertation avec la direction d'établissement, organiser différentes actions ou activités auxquelles il participe. Parmi les activités à mettre à l'actif du Conseil des parents durant l'année 2024, on peut notamment citer le bal de fin d'année des 8H, la vente des sapins de Noël, la recherche de sponsors pour le camp de ski des classes 6-7-8H.

ORGANISATION DU CYCLE D'ORIENTATION

Il convient de distinguer le cercle scolaire Prez-Ponthaux de celui du cycle d'orientation. En effet, la Commune de Ponthaux est membre de l'Association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français (COSAHL). Cette association gère les CO du Gibloux (à Farvagny), de Marly, de Pérolles (à Fribourg) et de Sarine Ouest (à Avry). C'est le Comité directeur, organe exécutif de l'Association, qui délimite le cercle scolaire et fixe les limites géographiques des établissements.

Pour le Cycle d'Orientation (CO), les élèves de Pontaux-Nierlet se rendent à Avry. Les TPF sont utilisés pour les élèves qui se rendent au CO d'Avry.

Les enfants qui débiteront au CO à la rentrée scolaire 2025-2026 se rendront, comme les élèves de Grolley au CO de Jolimont, alors que les élèves qui sont déjà scolarisés au CO d'Avry pourront terminer leur école obligatoire dans cet établissement.

POLICE DU FEU – CSP SARINE-NORD

Pour rappel, depuis le 1er janvier 2023, les sapeurs-pompiers sont intégrés à la Direction secours du Réseau santé de la Sarine, conformément à la Loi sur la défense incendie et les secours (LDIS).

Ci-dessous quelques chiffres-clés :

Statistiques 2024

Bataillon Sarine

487

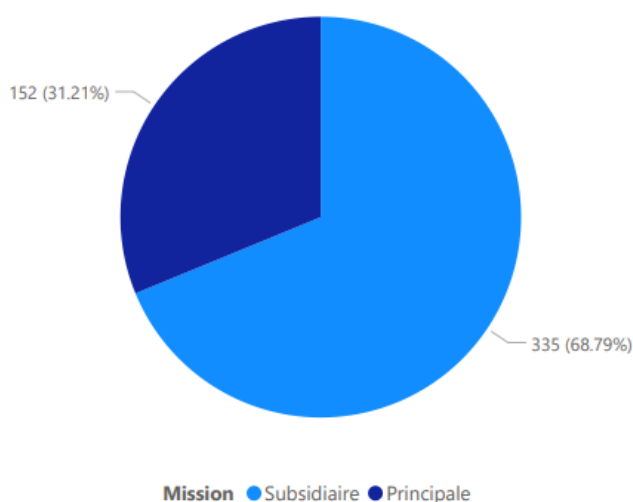
Nombre d'interventions

152

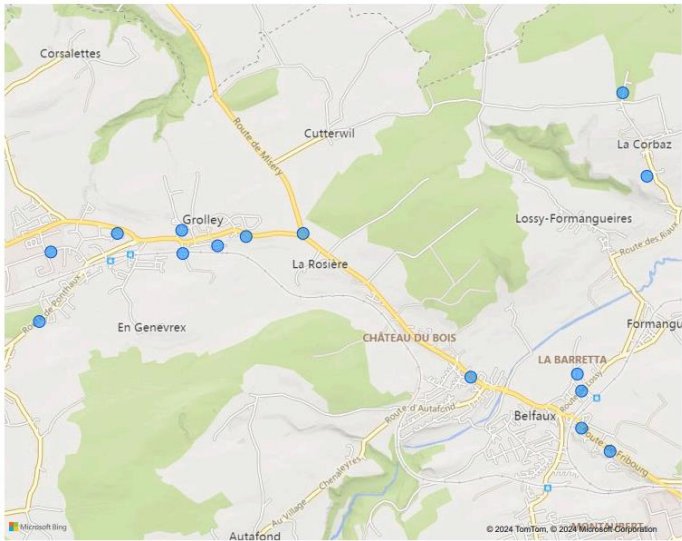
Missions principales

335

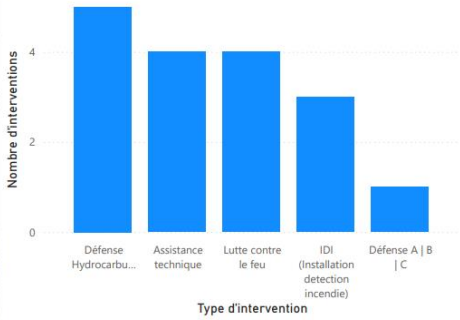
Missions subsidiaires



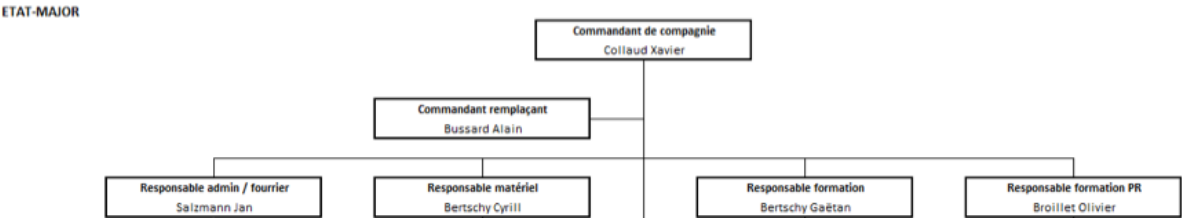
Récapitulatif Compagnie Sarine Nord

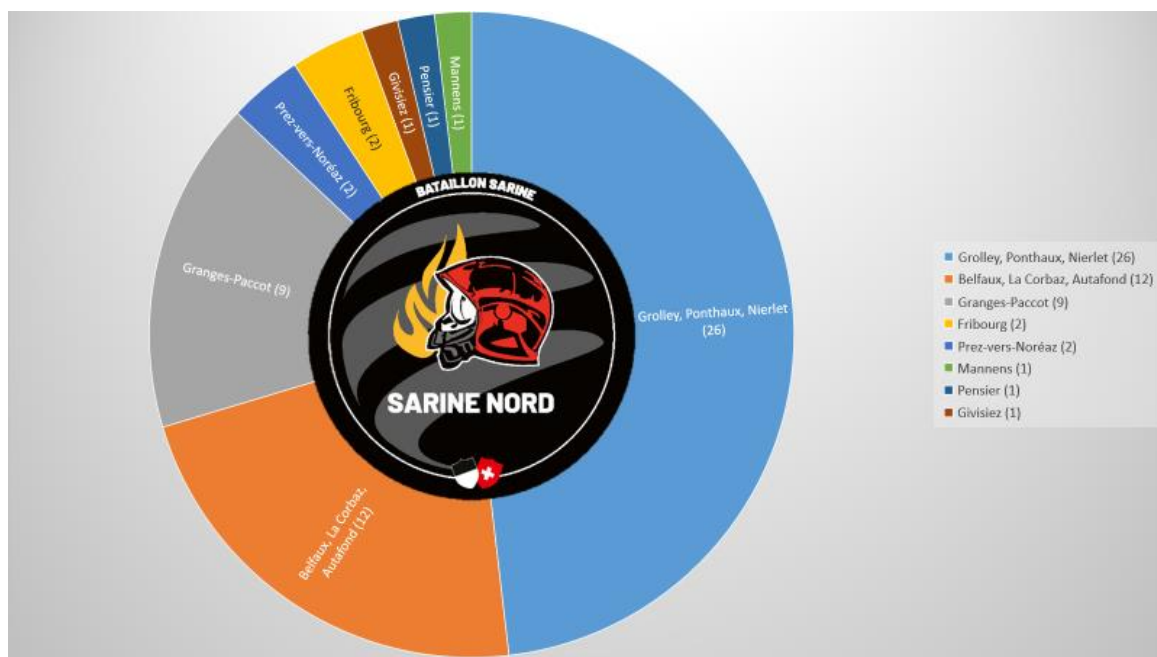


	Nombre d'interventions
	17
Nombre d'interventions (jour)	10
Nombre d'interventions (nuit)	7
Nombre d'interventions (semaine)	9
Nombre d'interventions (week-end)	8
Durée totale des interventions (h)	28.50
Durée moyenne d'une intervention (h)	1.68



L'État-major de la compagnie est composé comme suit :





ORCOC

L'Entente intercommunale ORCOC (Organe Communal de Conduite) regroupe les communes de Belfaux, La Sonnaz, Grolley et Ponthaux. L'Assemblée des délégués ORCOC est composée de :

Président :	M. Jan Salzmann	Commune de Ponthaux
Vice-président :	M. Diego Frieden	Commune de Belfaux
Membres :	M. Valentin Sapin	Commune de Grolley
	M. Frédéric Mauron	Commune de La Sonnaz
	M. Pierre Vonlanthen	Chef ORCOC
Secrétaire :	Mme Josiane Angéloz	

L'Assemblée des délégués ORCOC s'est réunie à 2 reprises en 2024.

Lors de ces assemblées, les délégués ont approuvé les comptes 2023 et le budget 2025.

Etat-major ORCOC

L'état-major ORCOC est composé comme suit :

Chef ORCOC :	M. Pierre Vonlanthen	La Corbaz
Membres :	M. Jean-Pierre Barras	Belfaux
	M. Emile Collaud	Grolley
Secrétaire :	M. Michel Sallin	Belfaux

Cet état-major a été mis sur pied pour intervenir et diriger en cas de crise en lieu et place du Conseil communal qui doit déjà assumer ses responsabilités le moment venu. L'ORCOC est prêt à faire face à différents événements extraordinaires qui pourraient survenir, à savoir :

- ♦ accidents avec victimes multiples
- ♦ épidémies et pandémies
- ♦ canicules et sécheresse
- ♦ pannes d'électricité de longue durée ou pollution de l'eau

En 2024, l'ORCOC a continué à travailler sur la préparation des abris PC en lien avec la guerre en Ukraine. Plusieurs processus ont été revus pour ce faire.

CULTURE ET MANIFESTATIONS VILLAGEOISES

BIBLIOTHEQUE REGIONALE D'AVRY (BRA)

La Bibliothèque Régionale d'Avry permet aux enfants de l'école primaire, aux élèves du CO et à toute citoyenne ou citoyen de Ponthaux d'emprunter des livres à des conditions préférentielles. La BRA s'adresse donc aux enfants comme aux adultes. Par ailleurs, différentes actions et événements sont menés régulièrement pour tous les âges. Il est possible de consulter les actualités sur le site de la BRA <https://bra.avry.ch> ou, pour les principaux événements, sur le site de la Commune de Ponthaux. On peut notamment citer : l'heure du conte, Né pour lire.

Le responsable du dicastère en charge des écoles du Conseil communal de Ponthaux est membre du Comité de Gestion de la BRA.

Mise en place par la Commission verte, la boîte à livres, installée dans une ancienne cabine téléphonique transformée, rencontre toujours un vif succès, aussi bien pour le dépôt de livres que pour les emprunts.

FETE NATIONALE

Comme chaque année, notre jeunesse nous a accueillis pour célébrer la Fête nationale à travers diverses animations, offrant ainsi un moment de partage et de convivialité.

L'édition 2024 était spéciale, marquant une célébration conjointe de la fusion avec la commune de Grolley. Le 31 juillet, la population était conviée à festoyer à Ponthaux, tandis que les festivités du 1er août se déroulaient à Grolley.

L'allocution a pris une forme particulière et innovante puisque la parole a été donnée à 4 orateurs de tous âges :

- Pierre Bourgnon, Syndic
- Gilbert Genilloud, retraité
- Stéphanie Mettraux, Conseillère communale
- Raphaël Zanin, membre de la jeunesse

Cette manifestation a une fois de plus permis de belles rencontres entre les habitants des deux communes, désormais unies à la suite du vote sur la fusion.



FETE D'HALLOWEEN

Par un bel après-midi d'automne, la Fête d'Halloween a animé la salle communale de Ponthaux. Les animatrices bénévoles ont accueilli 20 enfants enthousiastes, âgés de 6 à 12 ans, pour un moment de rire et de partage.

Cette année, les enfants ont participé à des jeux interactifs, suivis d'un goûter gourmand et d'un loto – où certains ont eu besoin d'un petit coup de pouce ! Mais l'essentiel était qu'ils passent un bon moment, et l'objectif a été pleinement atteint.

A leur arrivée, les parents ont été chaleureusement accueillis avec la soupe de la sorcière (à la courge) et du thé. Et parce qu'Halloween ne serait pas complet sans quelques surprises, chaque enfant est reparti avec :

- un bon pour une boisson offerte par le restaurant de Ponthaux (un grand merci au tenancier pour sa générosité !),
- un sachet de friandises, Halloween oblige !

Une belle fête, placée sous le signe de la convivialité et du plaisir, qui restera gravée dans les souvenirs des petits comme des grands !



CHASSE AUX ŒUFS

Le lundi de Pâques 1er avril 2024, la commission verte a organisé une chasse aux œufs aux alentours de la cabane forestière de Nierlet-les-Bois. L'activité s'est terminée avec une petite collation (thé et pâtisseries).

AFFAIRES SOCIALES

La Commune de Ponthaux est membre de l'Association Régionale à Buts Multiples des Communes Ouest-Sarinoises (ARCOS), créée le 1er janvier 2017. Cette association regroupe :

- le Service Social de Sarine Ouest (SSSO),
- le Service Officiel des Curatelles (SOC),
- et, depuis le 1er janvier 2021, le Service d'Insertion Professionnelle de Sarine-Ouest (IPSO).

Les nouveaux statuts d'ARCOS, approuvés par l'Assemblée communale de Ponthaux le 22 juin 2022, sont entrés en vigueur au début de l'année 2023. En plus de l'intégration d'IPSO, ces statuts ont également permis la création d'une Commission financière.

La commune de Ponthaux quitte ARCOS au 31 décembre 2024 pour rejoindre le Service social et des curatelles de La Sonnaz SSSR/SOCS, dans le cadre de la fusion avec Grolley. Cette décision fait suite à plusieurs rencontres et analyses menées dans le cadre de groupes de travail. Ces échanges ont permis de déterminer la meilleure option à adopter. Il est rapidement apparu qu'il était plus simple de transférer les cinq dossiers d'aide sociale et les trois dossiers de curatelles suivis par ARCOS, plutôt que de migrer la quarantaine de dossiers déjà traités par le SSRS-SOCS. Ce dernier est en mesure d'absorber cette charge supplémentaire plus facilement. Il dispose des capacités financières nécessaires pour prendre en charge les nouveaux bénéficiaires issus d'ARCOS. De plus, le SSRS-SOCS est une association bien structurée et fonctionnelle, assurant ainsi une transition fluide et efficace.

SANTE

La Commune de Ponthaux est membre du Réseau Santé Sarine, qui assure plusieurs missions essentielles dans le district :

- l'exploitation du Home médicalisé de la Sarine à Villars-sur-Glâne,
- la gestion du service d'ambulances pour l'ensemble du district,
- la prise en charge et la répartition des frais financiers des établissements médico-sociaux (EMS) accueillant des résidents du district,
- la coordination des soins à domicile.

Depuis le 1er janvier 2023, en application de la loi cantonale sur la défense incendie et les secours, la gestion et l'organisation de la défense incendie ont également été confiées au Réseau Santé Sarine.

ACTIVITES POUR LES AINES

Le repas des aînés s'est tenu le 16 juin 2024 à l'Auberge des Blés d'Or, réunissant plus de 60 retraités pour un moment de convivialité et d'échange.

Par ailleurs, un groupement des aînés est actif au sein de la commune. Tous les quinze jours, ses membres se retrouvent à la salle communale pour partager des parties de cartes dans une ambiance chaleureuse. Une fois par an, en février, est organisé le loto des aînés, un rendez-vous attendu et apprécié.

Une rubrique dédiée à ce groupement est disponible sur notre site internet, où vous pouvez retrouver les dernières informations et activités.

BÂTIMENTS

RENOVATION DE LA SALLE COMMUNALE ET DE L'ECOLE

A la suite de la décision de l'Assemblée communale de mai 2023, le Conseil communal a entrepris les différents travaux prévus. La pose des luminaires a marqué l'ultime étape de ces aménagements pour cette année.

Durant la pause estivale, le préau de l'école a bénéficié d'un nettoyage à haute pression, un travail confié au service IPSO.

Par ailleurs, les travaux de rénovation du talus de la salle communale, réalisés au printemps 2024, ont permis d'installer un hôtel à insectes. Cette structure, en forme de maisonnette, comporte plusieurs compartiments spécialement aménagés pour accueillir différentes espèces d'insectes. Ceux-ci y trouvent un environnement propice à la nidification, l'hivernation, ainsi qu'à l'alimentation et la reproduction.

RÉFECTION DU TERRAIN DE FOOT ET DES PARE-BALLONS

Malgré une remise en état sommaire du terrain de football en 2023, un crédit d'engagement a été demandé en décembre 2023 pour une réfection complète ainsi que pour le remplacement des pare-ballons et des buts.

Les pare-ballons situés aux extrémités du terrain, installés dans les années 90, ont subi les effets du temps. Les filets, fragilisés par les intempéries, le gel et le vent, ont été réparés à maintes reprises mais n'étaient plus adaptés. De plus, les modèles d'ancienne génération, avec leurs mailles plus larges et souples, présentaient un risque pour les enfants qui pouvaient y grimper, s'y coincer ou même chuter.

Les forts vents avaient également affaibli la structure, nécessitant des redressements réguliers des poteaux. Il a donc été décidé de les remplacer par de nouveaux pare-ballons, composés d'une base fixe avec un filet rigide et d'une partie supérieure en filet souple pour une meilleure durabilité et sécurité.

Le terrain de football, quant à lui, a bénéficié de plusieurs interventions :

- Sablage,
- Sursemis,
- Apport d'engrais pour la régénération.

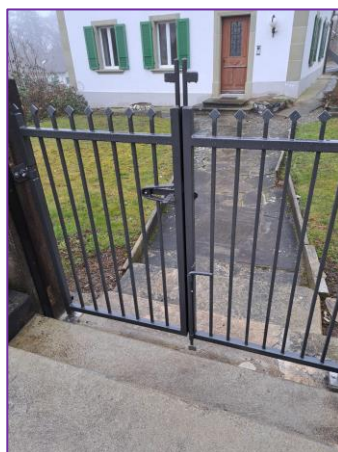
Ces améliorations visent à garantir la sécurité des usagers en atténuant les rigoles des systèmes de drainage et en éliminant les plantes à larges feuilles, rendant ainsi le terrain plus praticable et agréable à jouer.

CIMETIÈRE

Au fil des années, le portail du cimetière s'était détérioré sous l'effet des intempéries et de l'usure du temps, nécessitant une rénovation complète.

Les éléments métalliques endommagés ont été remplacés, tandis que les ancrages ont été renforcés et stabilisés pour garantir une meilleure résistance aux conditions climatiques et prolonger la durée de vie de la structure.

Grâce à cette restauration minutieuse, le portail restauré retrouve toute sa solidité et son élégance, prêt à traverser les prochaines décennies en toute sérénité.



AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET CONSTRUCTIONS

CONSTRUCTIONS

Depuis 2019, toutes les demandes de permis se font via la plateforme FRIAC (Fribourg-Autorisation de construire).

Les constructions 2024 en chiffres

Type de travaux	Nombre
Demandes de permis en procédure simplifiée	18
Demande de permis en procédure ordinaire	5
Demandes de permis préalable	3
TOTAL	26

Certaines demandes, ne nécessitant pas de permis, sont également traitées par le service technique. Il s'agit notamment de projets de rénovation et de l'installation de panneaux solaires.

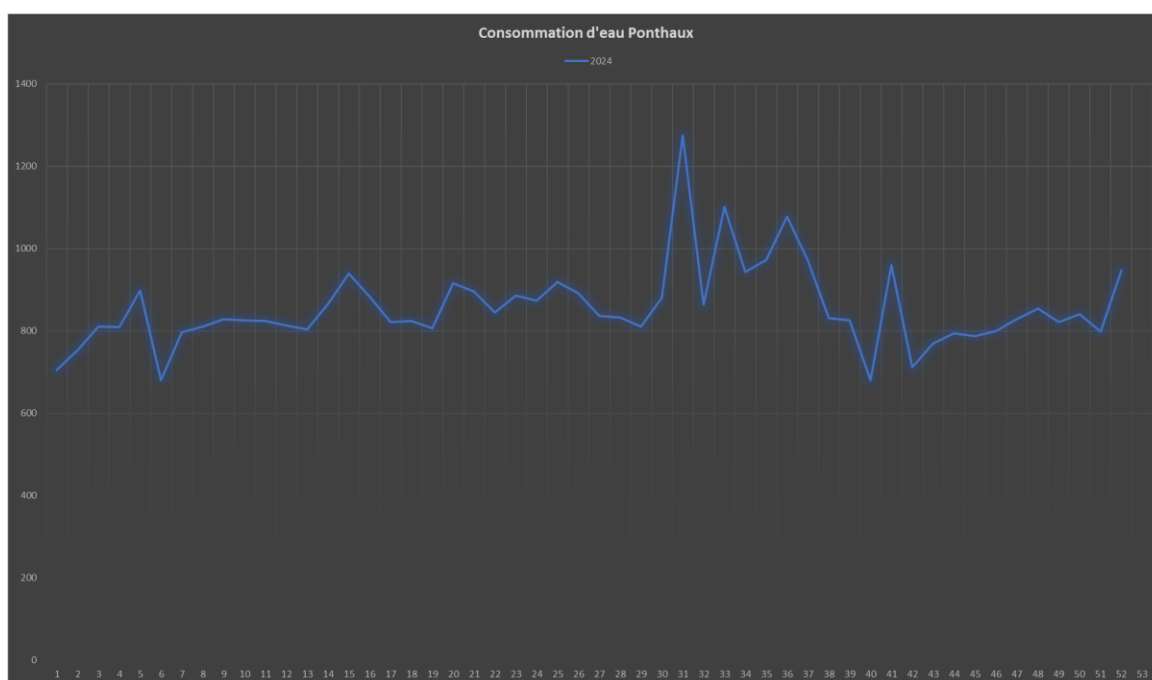
En 2024, le Conseil communal a ainsi délivré pas moins de 10 autorisations pour l'installation de panneaux photovoltaïques pour une surface de 636.22 m².

EAU POTABLE ET EAUX USEES

EAU POTABLE

L'ordonnance du DFI sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public du 16 décembre 2016 (OPBD) prescrit (art. 5) que toute personne qui exploite des infrastructures d'eau potable distribuée aux consommateurs est tenue d'informer ceux-ci au moins une fois par année, de manière exhaustive, au sujet de sa qualité.

En 2024, un total de 44'545 mètres cubes d'eau potable ont été fournis au réseau de Ponthaux par la commune de Grolley. A savoir une diminution de près de 6'000 mètres cubes.



La consommation d'eau estivale explique l'augmentation de consommation entre les semaines 30 et 35/2024.

Nous énumérons ci-dessous les principales données concernant l'eau potable :

En 2024, l'eau fournie à la commune de Ponthaux provenait :

- 53% Puits des Baumes, situé sur la commune de Chandon
- 47% Puits du Moulin, situé sur la commune de Chésopelloz

Le traitement des ressources principales se composait de :

Provenance	Traitement
Puits de Baumes	Pas de traitement

Puits du Moulin	Chloration
------------------------	------------

- 4 échantillons d'eau potable ont été prélevés dans le réseau de la commune durant l'année 2023, dans le cadre de l'autocontrôle. Tous les échantillons répondaient aux exigences légales sur la qualité microbiologique et chimique de l'eau.

Le tableau ci-dessous présente la plage moyenne de valeurs de dureté et de teneur en nitrate de l'eau potable :

Paramètre	Valeur	Remarque
Dureté totale	39 degrés français	Dure
Teneur en nitrate	22 mg/l.	La tolérance légale est de 40 mg/l.

A l'image de 2023, la gestion technique de l'eau potable a été confiée à l'entreprise SINEF SA, en réponse aux exigences complexes du SAAV et de la SSIGE, qui requièrent un suivi rigoureux et conforme à la loi. Cette transition permet d'assurer une gestion optimale du réseau, de maintenir ses infrastructures conformément aux normes requises, et de fournir un soutien adéquat au Conseil communal ainsi qu'aux citoyens. Des séances de coordination régulières sont organisées pour évaluer la situation actuelle, discuter des travaux à venir et planifier l'ensemble des activités.

EAUX USEES

Durant toute l'année 2024, différents petits travaux d'assainissement du réseau d'eaux usées ont eu lieu.

Les eaux usées de la commune de Ponthaux sont évacuées directement à la STEP de Grolley.

De plus, la nouvelle association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la région Basse-Broye/Vully (EBBV) qui réunit les communes d'Avenches, de Belmont-Broye, de Cudrefin, de Delley-Portalban, de Faoug, de Gletterens, de Grolley, de Ponthaux, de Saint-Aubin et de Vully-les-Lacs et qui remplacera les sept stations d'épuration communales actuelles par une seule station régionale avance grandement au niveau du projet.

ROUTES

ECLAIRAGE PUBLIC

Conformément au crédit voté par l'Assemblée communale du 24 mai 2023, l'éclairage public a été mis aux normes. Les cinq derniers candélabres ont été installés au cours de l'année 2024.

Ce projet a également permis la mise en service d'un système de télégestion, qui régule l'intensité lumineuse durant la nuit et intègre un dispositif de détection des usagers pour une gestion plus efficace de l'éclairage public.

AMENAGEMENT D'UN ABRIBUS A LA PRALI DE SIMON

Conformément à la demande de crédit, le lancement de la mise à l'enquête du projet définitif a eu lieu au printemps 2024, la procédure n'a suscité aucune opposition.

Le Conseil communal a évalué différents modèles d'abribus et a finalement porté son choix sur une structure métallique. L'option bois n'ayant pas été retenue pour une question d'entretien sur le long terme.



INSTALLATION D'UN BANC

À la suite d'un vide-greniers, des citoyennes ont généreusement fait don de leur bénéfice à la commune, en exprimant le souhait qu'un banc soit installé le long de la route de Montagny.

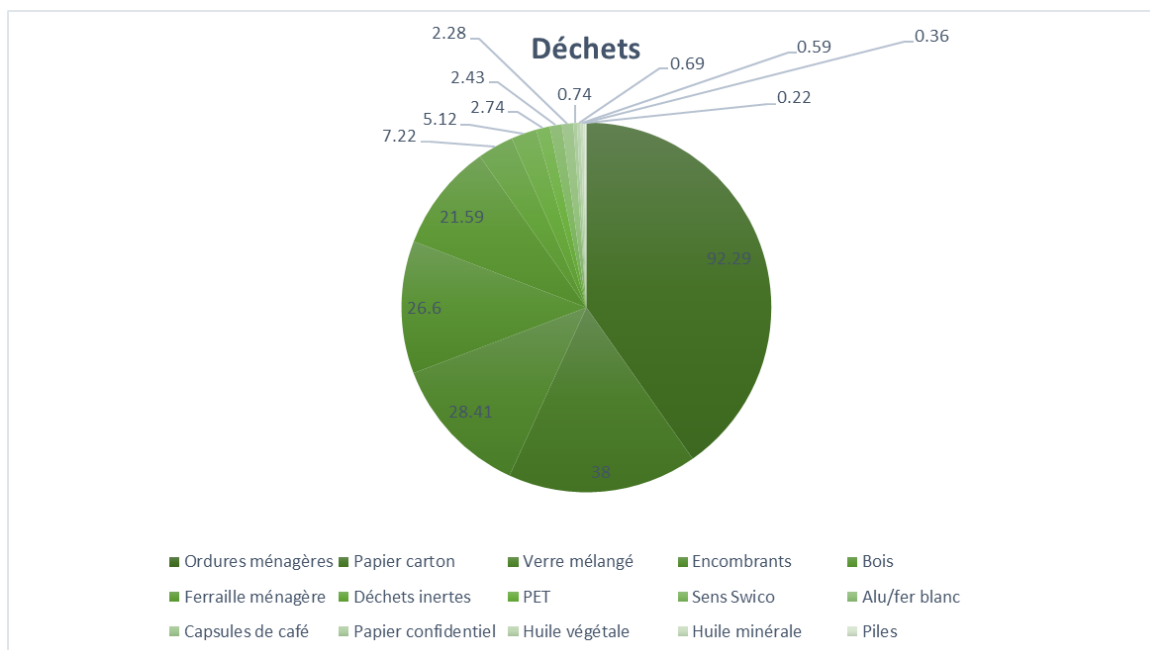
En réponse à cette initiative, la commune a acquis un banc et l'a fait installer à l'emplacement souhaité. Cette démarche a nécessité l'accord du propriétaire du terrain ainsi que la réalisation de quelques aménagements préalables avant la pose du mobilier urbain.

Les travaux ont été confiés à l'association IPSO, mandatée pour mener à bien ce projet.



DECHETS MENAGERS ET VOIRIE

DECHETS



Types de déchets	Poids (en tonne)
Ordures ménagères	92.29
Papier carton	38
Verre mélangé	28.41
Encombrants	26.6
Bois	21.59
Ferraille ménagère	7.22
Déchets inertes	5.12
PET	2.74
Sens Swico	2.43
Alu/fer blanc	2.28
Capsules de café	0.74
Papier confidentiel	0.69
Huile végétale	0.59
Huile minérale	0.36
Piles	0.22
Total	229.28